

MATERNITE

Règlement Intérieur

Identité

Votre identité sera régulièrement vérifiée afin de vous garantir les soins qui vous sont effectivement destinés. Cela sera facilité par la pose d'un bracelet d'identification dès votre arrivée au sein de l'unité de soins. En effet, ce bracelet permet à l'ensemble des professionnels qui participent à votre prise en charge de s'assurer de votre identité tout au long de votre séjour et plus particulièrement, avant la réalisation d'un soin, d'un examen ou d'une intervention hors de votre unité d'accueil. Soyez vigilant sur tout document portant mention de votre identité et signalez-nous toute anomalie.

Les chambres

La maternité dispose de 4 chambres particulières, toutes équipées d'une salle de bains privative, localisées au 2ème étage de l'établissement ;

Elles disposent d'un coin nurserie avec baignoire pour les soins et la toilette du bébé. Un lit accompagnant (lit d'appoint) peut y être installé.

Toutes ces chambres disposent d'un téléviseur géré par une société LTH (extérieure à l'hôpital) avec un accès à Canal +.

Un règlement de 3.80 €/jour vous sera demandé en chèque, en espèces ou même par carte bancaire si l'agent de la société LTH passe dans votre chambre.

Prévenir l'enlèvement de son bébé en maternité

Pendant votre séjour, l'équipe de soin sera à vos côtés pour votre sécurité et celle de votre enfant. Il est important que chaque famille connaisse les procédures et sache ce qu'elle peut faire pour prévenir l'enlèvement de son enfant.

- Le port du bracelet d'identité est obligatoire pendant tout le séjour.
- Il est important de ne pas laisser votre enfant sans surveillance dans votre chambre.
- Prévenir l'équipe si vous souhaitez aller vous promener avec votre bébé dans l'enceinte de l'hôpital.
- Pour tout comportement suspect, merci de prévenir l'équipe (composez le **1415** ou le **2250**) depuis le téléphone de la chambre.

La prestation hôtelière

Les repas sont préparés sur place, dans la cuisine centrale du CHAC, Ils sont conçus avec une diététicienne et adaptés à votre état de santé, La diététicienne peut vous proposer des alternatives aux menus prévus en cas d'allergies, d'aversion, et dans le cas de pathologies nécessitant une prise en charge nutritionnelle particulière.

Elle peut également vous conseiller sur votre alimentation après votre retour à domicile, n'hésitez pas à la solliciter.

Accueil des accompagnants : les accompagnants peuvent prendre leur repas dans la chambre. S'ils souhaitent commander un plateau repas, ils devront en faire la demande auprès de l'équipe

avant 8 h 30 pour le déjeuner et avant 13 h pour le dîner, ils sont à régler au standard au prix de 12 Euros.

Un réfrigérateur est disponible dans l'office commune Maternité-Chirurgie où vous pouvez stocker vos repas et les réchauffer. Nous vous demandons, par soucis d'hygiène de ne pas y rentrer et de demander à une personne de l'équipe de le faire pour vous.

Rappel

Interdiction de fumer, de vapoter et d'introduire de l'alcool dans les chambres.

Les visites sont autorisées de **14 h à 20 h**. Nous conseillons peu de personnes à la fois. Les visiteurs doivent rester discrets et respecter les règles d'hygiène en particulier des mains. Les nouveau-nés ayant une santé fragile et n'ayant pas encore de couverture vaccinale, il n'est pas recommandé aux personnes symptomatiques de les visiter en maternité.

Attention : sur recommandations sanitaires, les visites peuvent ne pas être autorisées. Un seul accompagnant majeur est autorisé au sein de la maternité pendant le séjour.

Hygiène et environnement

L'hôpital met à votre disposition des locaux propres et entretenus qui doivent être respectés par les patients et les visiteurs. Pour limiter les risques infectieux, les animaux sont interdits dans l'enceinte de l'établissement.

Internet

L'hôpital dispose d'un accès Wifi payant. Le code d'accès est à demander à l'accueil.

Linge et tenues

Le jour de votre hospitalisation, vous devrez prévoir d'apporter votre linge personnel et affaires de toilette, pour vous et pour votre bébé,

Médicaments

Nous vous informons que si vous avez un traitement médicamenteux en cours lors de votre admission dans le service, vous devrez impérativement le signaler au personnel et le lui remettre (la législation interdit au patient de conserver des médicaments dans sa chambre, toute automédication pouvant entraîner des risques de surdosage et d'interactions médicamenteuses). Vous vous engagez donc à ne conserver aucun médicament avec vous.

Le traitement pharmaceutique qui vous est prescrit durant votre séjour est fourni par la pharmacie à usage intérieur de l'hôpital,

Toutefois, si des médicaments de votre traitement « de ville », maintenus pendant votre séjour, s'avéraient indisponibles et insubstituables, nous nous réservons la possibilité (jusqu'à réapprovisionnement) d'avoir recours à vos médicaments personnels après vérification de la qualité de ceux-ci.

Sécurité incendie

Les plus strictes dispositions réglementaires en matière de sécurité incendiaire sont en vigueur dans l'établissement (notamment la présence de détecteurs de fumée et de portes anti-incendie). Nous vous demandons donc :

- d'en prendre connaissance et de suivre les consignes de sécurité affichées dans chaque service.
- de consulter le plan d'évacuation affiché à chaque niveau.

Si vous percevez un bruit, une odeur ou une lueur insolite, gardez votre sang-froid et prévenez le personnel de votre service.

En toute situation, il est important de rester calme et de suivre les indications du personnel de service.

Silence

Le silence constitue l'un des éléments du confort et du rétablissement des patients. Il est donc de rigueur dans tout l'hôpital. Il vous est demandé, ainsi qu'à vos visiteurs, de le respecter.

Tabac

Dans l'intérêt du patient et conformément au décret n°2006-1386 du 15 novembre 2006, il est strictement interdit de fumer au sein de l'établissement et de ses annexes.

Les locaux sont équipés de détecteurs de fumée et votre responsabilité sera retenue si vous déclenchez l'alarme et les dispositifs anti-incendie.

Téléphone

Dans votre chambre, vous pourrez bénéficier d'un téléphone avec lequel vous pourrez directement obtenir le réseau téléphonique en composant le code personnel qui vous sera attribué par le standard.

Droits & DEVOIRS

Pour tous les points ci-dessous, veuillez-vous référer au **règlement intérieur du CHAC**

- Accès au dossier patient
- Le traitement des données à caractère personnel
- Bientraitance
- Comité de Lutte contre la Douleur (CLUD)
- Comité de Lutte contre les Infections Nosocomiales (CLIN)
- Commission des Usagers (CDU)
- Examens des plaintes et réclamations
- Information et consentement éclairé
- Non divulgation de présence
- Personne de confiance
- Secret médical

Qualité & gestion des risques

Pour tous les points ci-dessous, veuillez-vous référer au **règlement intérieur du CHAC**

- IQSS : Indicateur de Qualité et de Sécurité des Soins
- Les vigilances sanitaires
- Hygiène et prévention



Centre Hospitalier Ariège Couserans